



**Pôle expertise et support**  
**Division des Examens et Concours**  
DEC 1

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE  
ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**- Session 2025 -**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

**VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié et portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

**VU** l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2025 est composé comme suit :



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE  
ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**- Session 2025 -**

Président :

M. Julien VASSEUR, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, affaires générales et financières, rectorat de Montpellier,

Vice-Présidente :

Mme Melody VAEREWYCK, Personnel de direction, collège Frédéric Mistral, Pérols,

Membres du jury :

M. Frédéric ACHARD, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,  
M. Olivier BEDU, Personnel de direction, collège Port Marianne, Montpellier,  
Mme Camille BOURNET, Attaché d'Administration de l'État, DSDEN des Pyrénées-Orientales,  
Mme Julie COUGET, Attaché d'Administration de l'État, lycée professionnel des métiers Jacques Brel, Saint Pons de Thomières,  
M. Emmanuel COUSTY, Personnel de direction, collège le Bastion, Carcassonne,  
Mme Sylvie MOISANT, Attaché Principal d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,  
M. Romain MOLINA, Attaché d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,  
Mme Sabrina PRIVAT, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,  
Mme Catherine PUGNET, Attaché Principal d'Administration de l'État, collège Christian Bourquin, Millas,  
M. Frédéric VINCENT, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,

**ARTICLE 2 :**

Le président du jury est assisté d'une vice-présidente, laquelle est appelée à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

**25 NOV. 2024**

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL